

Informations de base	
2022/2804(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Prolongation de l'exemption, liée à la capacité de survie élevée, à l'obligation de débarquement pour les praires (<i>Venus</i> spp.), les coquilles Saint-Jacques (<i>Pecten jacobaeus</i>) et les palourdes (<i>Venerupis</i> spp.) en Méditerranée occidentale Complétant 2018/0050(COD) Subject 3.15.04 Gestion des pêches, pêcheries, lieux de pêche Zone géographique Mer méditerranée région	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/2804(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2018/0050(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	PECH/9/09965